

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Solers, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles GROSLEVIN, Maire.

Présents : Messieurs Gilles GROSLEVIN, Laurent MESSAGEOT, Christophe BOUVET, Madame Sylvie DEVOT, Monsieur Daniel SARAZIN, Madame Martine WESOLOWSKI, Monsieur Jacques CALLIES, Monsieur Gérard GUYOT, Madame Candide LUNOT, Madame Jacqueline MOERMAN, Monsieur Éric DRUESNE et Monsieur Gilbert MARIAUD.

Absents excusés et représentés :

Madame Marie-Noëlle LABARTHE qui donne pouvoir à Madame Martine WESOLOWSKI.

Monsieur Alain FOURNIER qui donne pouvoir à Madame Sylvie DEVOT.

Madame Marie ROUSSEL qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SARAZIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MESSAGEOT

ORDRE DU JOUR:

1. Budget 2026 - Les engagements d'investissement
2. Convention mise à disposition d'abri(s) – voyageurs
3. Eglise - Demande de subvention pour restauration sur patrimoine monumental

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire part de remarques éventuelles relatives au compte-rendu publié.

Mrs DRUESNE ET MARIAUD demandent qu'il soit écrit que selon eux il n'y a pas eu de Commission d'Appel d'Offre. Mrs MESSAGEOT et GROSLEVIN rappellent que les membres de la Commission d'Appel d'Offre ont été dûment convoqués mais ne sont pas tous venus. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Budget 2026- Les engagements d'investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, et jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre de Mrs MARIAUD et DRUESNE et 1 abstention de M. GUYOT,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

2. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un abri voyageurs avec le Département de Seine-et-Marne

M. Le Maire explique la convention au conseil municipal et il précise qu'il y a un abri sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un abri voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Solers.

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention.

3. Demande de subvention pour restauration sur patrimoine monumental.

M. Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de restaurer l'église Saint-Martin et Saint-Bruno, il indique qu'il existe une subvention du Département de Seine-et-Marne pour restauration sur patrimoine monumental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la demande de subvention pour restauration sur patrimoine monumental.

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite demande de subvention et tout document y afférent.

Points divers :

Enfouissement des réseaux : les travaux ne reprendront qu'en février car le chef de chantier a eu un accident.

Mr Guyot demande où est le panneau d'affichage des travaux de Mme Lemarcq.

Mr Druesne demande si le PAJ a rouvert, on lui indique que oui.

Fin du conseil 20h03

Le Secrétaire de séance,


Monsieur Laurent MESSAGEOT

Le Maire,


Gilles GROSLEVIN